

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2024-2025



A retourner complet au Secrétariat
Eric MLECZKO et Frédérik BUGUET
esox.footus.secretaire@gmail.com

Les dossiers non complets ne seront pas acceptés
A rendre avant le 1 Octobre 2024

ATTENTION

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT
TRAITÉS. MERCI DE BIEN RELIRE LES
INFORMATIONS ET DOCUMENTS DEMANDES SUR
LA PAGE "LISTE DES PIÈCES À FOURNIR".

LES REMISES DE DOSSIER COMPLETS SE FERONT JUSQU'AU 1 OCTOBRE 2024

Soit par mail : esox.footus.secretaire@gmail.com
(prise en compte du dossier après règlement)

Soit en papier : les jeudis uniquement
Sont et seront habilités à récupérer votre dossier :

- Eric Mleczko (Secrétaire)
- Frédéric Buguet (Président)

À SAVOIR

**TOUS LES JOUEURS 2024/2025, ESOX OU NON, S'EXPOSENT À UNE MAJORATION DE 100%
S'ILS RENDENT LEURS DOSSIERS EN DEHORS DES DÉLAIS (RÈGLE DÉFINIE PAR LA FFFA).**

MERCI DE BIEN LIRE LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION
AVANT DE LE SIGNER AFIN D'AVOIR CONNAISSANCE DE VOS DROITS
MAIS SURTOUT DE VOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE L'ASSOCIATION.



Faites un geste pour la planète
et n'imprimez que si nécessaire.

TABLE DES MATIERES

4	infos pratiques	10	Autorisation parentale pour les mineurs
5	Les pièces à fournir Tarifs de la cotisation Catégories	11-12	Questionnaire Santé Mineur / Majeur
6	Fiche de renseignements	13	Bon et Contrat de location Matériel Foot US
7	Demande de Licence FFFA	14-15	Règlement Intérieur du club
8-9	Questionnaire Santé Mineur / Majeur		

LE BUREAU



ENTRAINEMENTS

FOOT US MASCULIN

SENIORS Lundi : 20h-22h
 Jeudi : 20h-22h



FOOT US MASCULIN

U17 Mardi : 19h30-21h30
U20 Jeudi : 19h30-21H30



FOOT US FEMININ

Mardi : 19h30-21h30
 Jeudi : 19h30-21H30



ECOLE FLAG (MIXTE)

Samedi : 10h30-12h



FLAG FOOTBALL (MIXTE)

Mardi : 19h30-21h30
 Jeudi : 19h30-21H30



POUR TOUS LES ADHERENTS

- Fiche individuelle de renseignements dûment complétée et signée (p.6)
- Demande de licence FFFA (p.7)
- La SPORTMUT (A remplir et signer même si vous ne souhaitez pas y adhérer) (p.11-12)
- Le règlement de la cotisation annuelle (voir tarif ci-dessous)
- La fiche location de matériel (p.11)
- Un certificat médical datant de moins de 3 ans pour chaque discipline pratiquée, ainsi que pour les arbitres OU le questionnaire santé (p.8 ou 9)

**POUR LES NOUVEAUX**

- La photocopie de la carte d'identité
- Une photo d'identité

POUR LES MINEURS

- La fiche "autorisation parentale en cas d'accident" complétée et signée (p.10)

**TARIFS DE LA COTISATION**

> Football US Senior	160€
> Football US U20/U17	130€
> Flag +17	90€
> Flag U17	80€
> Ecole de Foot US / Flag U14/U12/U10	80€
> Membre du bureau, coachs, arbitres	20€
> Membre de l'association	20€
> Licence Foot US + Flag	200€
> Double Licence Foot US (Féminin) + Flag	100€

POUR LES SURCLASSES*

- La fiche "autorisation parentale de surclassement" complétée et signée (p.10)
- Demande de surclassement* remplie par un médecin du sport pour les concernés

CATEGORIES

- > Senior* : né en 2004 et +
- > U20/U17+* : né entre 2005 et 2008
- > U17/U14+* : né entre 2008 et 2011
- > U14/U12/U10 : né entre 2011 et 2016

**Surclassement obligatoire pour les joueurs de Football Américain né en 2005, 2008 ou en 2011*



Possibilité de paiement en plusieurs fois. Pass Sport accepté.
Nous contacter pour trouver une solution de paiement permettant d'assurer la prise d'une licence., les frais multiples du début de saison ne doivent pas être bloquant.

Aucune licence ne sera saisie sans dépôt de paiement, preuve de paiement ou arrangement.



Photo d'identité

Uniquement pour
les nouveaux

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

*obligatoire

VOS COORDONNEES

Nom et Prénom * :

Lieu de naissance * :

Adresse * :

Code Postal * : Ville * :

Tel portable * : E-mail * :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom * :Tel :

Nom et Prénom :Tel :

LICENCE CHOISIENoircir la ou les cases correspondante(s).
Si double licence : souligner en plus la discipline majeure

montant total :

 Foot US Sénior Masculin Foot US U17/U20 Mixte Arbitre Foot US / Flag Foot US Sénior Féminin Flag U17 Mixte Coach Foot US / Flag Flag Sénior Mixte Ecole Flag / Foot US Membre du bureau / Bénévole

INFORMATION : Pour une double licence vous devez choisir une discipline « majeure » pour laquelle vous participerez à tous les entraînements et évènements au cours de l'année. Pour la discipline « mineure » il vous est conseillé d'être présent à 50% des entraînements et vous sera demandé de participer à toutes compétitions qui ne seraient pas un même week-end que votre discipline « majeure ».

Exemple : Majeure Football Américain. Entraînement Lundi & Jeudi. Participe à l'entraînement Flag le Mardi.

Week-end 1 : Samedi Match Football Américain & Dimanche Tournoi Flag. Participe UNIQUEMENT au match de Foot US.

 CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e),(si mineur : responsable légal de.....)

accorde aux Esox, à titre gracieux sans contrepartie financière, pour une durée de dix années renouvelable par tacite reconduction et dans le monde entier, le droit de capter, de fixer et d'exploiter mon image et ma voix, directement ou indirectement, pour des enregistrements visuels, sonores et audiovisuels réalisés à l'occasion de ma participation aux activités de l'association. Ce droit comprend celui de le céder à des tiers dans les mêmes conditions. En conséquence, les enregistrements réalisés dans le cadre du présent contrat pourront être adaptés, édités, modifiés, tronqués, copiés, dupliqués, numérisés, transformés, stockés et/ou supprimés et être distribués et/ou communiqués par les Esox ou par son sous-cessionnaire, sur tous supports matériels et immatériels, sous toutes formes et par tous procédés et moyens techniques, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, pour un nombre illimité d'utilisations, à des fins de présentation et de promotion des Esox, d'illustration de ses produits et services et/ou de développement de ses activités. J'accepte expressément que la présente autorisation ne devient pas caduque après mon départ des Esox.

REGLEMENT INTERIEUR

D'autre part, nous certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et nous engageons à le respecter à partir de la date de signature de celui-ci. Nous sommes conscients des engagements demandés par le club et des sanctions encourues en cas de non-respect des règles énumérées dans celui-ci.

Date :

Lieu :

Signature de l'adhérent et du responsable légal si mineur
précédée de la mention "lu et approuvé "



DEMANDE DE LICENCE FFFA SAISON 2024/2025

PHOTO

À REMPLIR EN CAPITALES D'IMPRIMERIE
Pour les mineurs, renseigner le numéro de téléphone et le courriel d'un
responsable légal

Club :

INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom de naissance :

Nom d'usage (si différent) :

Prénom :

Sexe : M F

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Commune de naissance : Département :

Pays de naissance :

Nationalité :

LICENCE

À remplir en cas de renouvellement
Numéro de licence :

CHOIX DE LA LICENCE

FOOTBALL AMERICAIN			FLAG FOOTBALL			CHEERLEADING		
Catégorie	Casé à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Casé à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Casé à cocher	Tarif fédéral
Loisir U12	<input type="checkbox"/>	14,3	Loisir U7	<input type="checkbox"/>	18,6	Loisir Tiry	<input type="checkbox"/>	14,5
Compétition U12	<input type="checkbox"/>	24,2	Loisir U9	<input type="checkbox"/>	18,6	Loisir Minime	<input type="checkbox"/>	14,5
Loisir U14	<input type="checkbox"/>	14,3	Compétition U9	<input type="checkbox"/>	18,6	Compétition Minime	<input type="checkbox"/>	19,9
Compétition U14	<input type="checkbox"/>	24,2	Loisir U11	<input type="checkbox"/>	18,6	Minime surclassé Cadet	<input type="checkbox"/>	19,9
U14 surclassé U17	<input type="checkbox"/>	60,2	Compétition U11	<input type="checkbox"/>	18,6	Loisir Cadet	<input type="checkbox"/>	19,8
Loisir U17	<input type="checkbox"/>	14,3	Loisir U13	<input type="checkbox"/>	18,6	Compétition Cadet	<input type="checkbox"/>	19,9
Compétition U17	<input type="checkbox"/>	60,2	Compétition U13	<input type="checkbox"/>	18,6	Cadet surclassé Junior	<input type="checkbox"/>	19,9
U17 surclassé U20	<input type="checkbox"/>	60,9	Loisir U15	<input type="checkbox"/>	18,6	Loisir Junior	<input type="checkbox"/>	19,8
Loisir U20	<input type="checkbox"/>	35,1	Compétition U15	<input type="checkbox"/>	18,8	Compétition Junior	<input type="checkbox"/>	19,9
Compétition U20	<input type="checkbox"/>	60,9	U15 surclassé U17	<input type="checkbox"/>	34,5	Junior surclassé en Senior	<input type="checkbox"/>	33,1
U20 surclassé Senior	<input type="checkbox"/>	67,6	Loisir U17	<input type="checkbox"/>	18,6	Loisir senior	<input type="checkbox"/>	19,8
Loisir Senior	<input type="checkbox"/>	35,1	Compétition U17	<input type="checkbox"/>	34,5	Compétition senior	<input type="checkbox"/>	33,1
Compétition Senior	<input type="checkbox"/>	67,6	U17 surclassé Senior	<input type="checkbox"/>	34,5	Entraîneur	<input type="checkbox"/>	20,5
Issu d'un championnat majeur	<input type="checkbox"/>	407,1	Loisir Senior	<input type="checkbox"/>	18,6	Dingéant	<input type="checkbox"/>	20,5
Entraîneur	<input type="checkbox"/>	20,5	Compétition Senior	<input type="checkbox"/>	34,5	Juge	<input type="checkbox"/>	31,1
Dingéant	<input type="checkbox"/>	20,5	Entraîneur	<input type="checkbox"/>	20,5	Bénévole	<input type="checkbox"/>	6,9
Arbitre	<input type="checkbox"/>	31,1	Dingéant	<input type="checkbox"/>	20,5			
Bénévole	<input type="checkbox"/>	6,9	Arbitre	<input type="checkbox"/>	31,1			
			Bénévole	<input type="checkbox"/>	6,9			

Total FA : € Total Flag : € Total Cheer : €

TOTAL REVERSE A LA FEDERATION : €

Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur)

En signant ce document, le demandeur reconnaît avoir été explicitement informé de son devoir de souscrire à une assurance avant de pratiquer la discipline choisie. De plus, il reconnaît avoir reçu une notice établie par un assureur lui précisant l'intérêt à souscrire une assurance de personne couvrant les dommages corporels, ainsi qu'un formulaire de souscription lui offrant plusieurs formules de garanties dont les modalités sont également indiquées. Si le licencié ne souhaite pas souscrire à l'assurance proposée par la Fédération, il doit cocher la case suivante et faire parvenir à son club et à la Fédération, une attestation d'individuelle accident couvrant sa pratique sportive.

Licencié adulte (en cas de renouvellement d'une licence avec un certificat médical de moins de 3 ans toujours valide) :
Je soussigné M/Mme _____, atteste avoir renseigné le questionnaire de santé le QUESTIONNAIRE SANTE SPORT et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.
Date et signature du demandeur : _____

Licencié mineur (en cas de première licence ou du renouvellement d'une licence) :
Je soussigné M/Mme _____, en ma qualité de représentant légal du demandeur, atteste ou veille à renseigner le QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.
Date et signature du représentant légal : _____

Visa du club (date / tampon / signature) : _____
Le : / /

CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR

MAJEUR : à ne fournir qu'en cas de première licence, ou si le majeur a répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé sport, ou si le dernier certificat médical pour la pratique de la discipline concernée date de plus de 3 ans.
MINEUR : à ne fournir que si le mineur a répondu positivement à l'une des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive.

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du : **FOOTBALL AMERICAIN** en tant que : Joueur : Arbitre :

FLAG en tant que : Joueur : Arbitre :

CHEERLEADING en tant que : Joueur : Arbitre :

Signature et cachet du médecin : _____
A _____, le _____

DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, en respect du règlement médical de la FFFA.

Le médecin généraliste pour les simples surclassements ou le diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé pour les doubles surclassements, certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin : _____
A _____, le _____

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Statuts et Règlements de la FFFA, la réglementation applicable au dopage et à subir en conséquence tous les examens et prélèvements. La communication de ces informations est le préalable obligatoire à l'obtention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiel, de réponse, entrainera l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" No 79-17, du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la FFFA "admin@fffafa.org".

Je souhaite recevoir la newsletter FFFA pour être au courant de toute l'actualité fédérale
J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive, de la part de la FFFA ou de ses partenaires
J'autorise la FFFA à utiliser mon image, uniquement dans le cadre de ses activités et sans but lucratif

OUI NON
OUI NON
OUI NON

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR EN VUE DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*

OUI NON

Durant les 12 derniers mois

- | | | |
|---|--|--|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? | | |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | | |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | | |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | | |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | | |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | | |

A ce jour

- | | | |
|---|--|--|
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ? | | |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | | |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | | |

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié*

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge :	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - viesportive@ffa.org

Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z

AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT AVEC OU SANS SURCLASSEMENT

Je soussigné (e) M., Mme
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur :

Né(e) le: / /, à

et l'autorise à pratiquer le

en compétition, avec autorisation médicale pour la saison 2024-2025 au sein de l'association

sportive :

Fait à le / /

Signature :

Je soussigné (e) M., Mme
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur :

Né(e) le: / /, à

et l'autorise à pratiquer le
(Discipline pratiquée)

en compétition, dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de son âge avec autorisation

médicale pour la saison 2024-2025 au sein de l'association sportive :

Fait à le / /

Signature :

Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - ffa@ffa.org

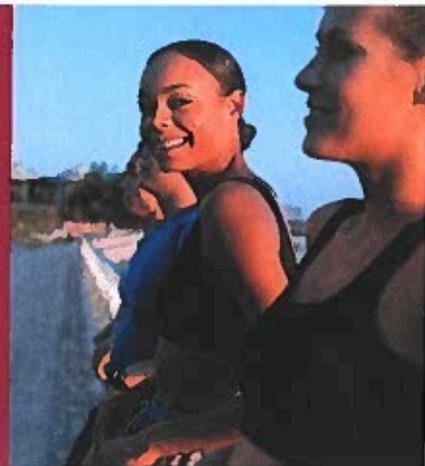
Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z



Votre bulletin de souscription

Garantie individuelle accident
complémentaire



Contrat collectif « Individuelle accident complémentaire » à adhésion facultative souscrit par la fédération auprès de SMACL Assurances.

Il est destiné à couvrir les licenciés ou les pratiquants occasionnels non licenciés qui souhaitent bénéficier de garanties complémentaires allant au-delà du régime de base offert par la licence.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION À RETOURNER À

SMACL Assurances - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9,
accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de l'option choisie.

À réception, vous serez adressées les conditions particulières récapitulant les caractéristiques de votre souscription.

ASSURÉ

Mme M.

Nom :		Nom de naissance :	
Prénoms :		Date de naissance :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		E-mail :	
Profession :			
Nom du club affilié :			

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat d'assurance souscrit par la fédération et notamment la garantie Individuelle accident complémentaire ayant pour objet l'indemnisation des accidents corporels suite à un accident survenant dans le cadre des activités garanties au titre du contrat de la fédération et ce, en complément du régime de base offert par la licence.

et

Décide de souscrire cette option Individuelle accident complémentaire à effet du lendemain de la réception du bulletin. Les garanties prennent fin au 31 juillet suivant.

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ

Mes héritiers légaux dans l'ordre successoral

Autre désignation :

La clause bénéficiaire désigne la (ou les) persona(s) qui percevront le capital du contrat en cas de décès de l'assuré. Elle doit donc impérativement être adaptée à la situation familiale, aux objectifs et à la volonté de l'assuré. Aussi, afin d'éviter toute ambiguïté sur l'identité des bénéficiaires ou de prévenir une éventuelle situation de deshérence, l'assuré doit porter une attention particulière à sa rédaction.

Il s'agit de bénéficier de garanties complémentaires au contrat de base « Individuelle accident corporel » proposée par la fédération, soit, au choix :

- **un capital Décès**
- **un capital Invalidité** : un capital invalidité dont le montant est fixé ci-dessous selon la catégorie de bénéficiaires. Aucune indemnité ne sera versée lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 5 %.
- **des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale** :
 - indemnité, destinée à compenser une perte réelle de revenus ou un manque à gagner justifié, est versée à compter du 8^e jour suivant la date de l'accident et pendant un maximum de 365 jours répartis sur 2 ans ;
 - incapacité temporaire cesse dès que l'assuré est en mesure de reprendre, même partiellement, ses occupations ou dès la consolidation médicale de son état.

La date de consolidation des blessures et la durée de l'incapacité temporaire totale sont fixées par le médecin-expert désigné par SMACL Assurances.

Assuré	Formule	Montant du capital DÉCÈS	Montant du capital INVALIDITÉ (100 % invalidité) (*)	INDEMNITÉS JOURNALIÈRES Montant / jour	TARIF FORFAITAIRE TTC	COCHER LA FORMULE CHOISIE
Licencié (ou pratiquant occasionnel non licencié)	1	15 000 €	31 000 €		25 €	<input type="checkbox"/>
	2	30 000 €	61 000 €	15 €	55 €	<input type="checkbox"/>
	3	50 000 €	75 000 €	30 €	80 €	<input type="checkbox"/>

(*) Montant obtenu en multipliant le capital par le taux d'incapacité permanente résultant de l'accident.

Je ne souhaite pas recevoir les offres sur les autres produits et services de SMACL Assurances

J'accepte de recevoir les offres commerciales des partenaires de SMACL Assurances

• Vous reconnaissez avoir pris connaissance des documents d'information sur le produit d'assurance Individuelle accident complémentaire et de la notice d'information du contrat d'assurance souscrit par la fédération et définissant :

- les garanties et notamment la garantie Individuelle accident complémentaire ayant pour objet l'indemnisation des accidents corporels suite à un accident survenant dans le cadre des activités garanties en complément du régime de base de la licence ;
- leurs modalités d'entrée en vigueur ;
- les formalités à accomplir en cas de sinistre.

et vous certifiez en avoir pris connaissance avant la signature du présent bulletin de souscription.

• Vous reconnaissez que votre contrat ne pourra prendre effet au plus tôt que le lendemain du jour de réception par SMACL Assurances.

Fait à le / / 20

Vos données personnelles : SMACL Assurances et SMACL Assurances SA, en qualité de responsables conjoints du traitement, recueillent et utilisent vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en œuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances, de SMACL Assurances SA et de leurs assurés. Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié « Données personnelles » sur notre site internet (www.smacl.fr/donnees-personnelles) ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr

Signature du représentant

Contrat assuré par **SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605 141. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.
Géré par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances. RCS Niort n° 833 817 224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



04/2024 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances. Photo : Freepik.





BON DE LOCATION MATERIEL

Afin de permettre l'accès au Football Américain pour le plus grand nombre, les ESOX vous proposent de louer le matériel appartenant à l'association. Malheureusement le club ne peut pas fournir du matériel pour tous les adhérents, il est donc demandé aux « anciens » joueurs (+ de 3 ans de pratique) d'acquiescer leur matériel car les rookies seront prioritaires à l'accession de cet avantage.

Le matériel est bien sûr disponible dans la limite des stocks du club et celui-ci sera distribué en fonction des dates de demandes de location. Le club met tout en œuvre pour augmenter ou renouveler ce stock chaque année. Vous trouverez ci-dessous les tarifs de location et le contrat de location à retourner dûment rempli :



MATERIEL Noircir la case correspondante

Casque avec grille
Location 50€ + Caution 150€

Epaulière
Location 30€ + Caution 150€

Casque + Epaulière
Location 80€ + Caution 300€

CADRE RÉSERVÉ À L'ASSOCIATION

N° DE CASQUE :

N° DE L'ÉPAULIÈRE :

REMIS LE :

RENDU LE :

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL DE FOOTBALL AMERICAIN

Entre l'association Les ESOX et(représentant légal de)

Le présent contrat définit les conditions de location du matériel de Football Américain par l'association Les ESOX. Il entre en vigueur à la remise du matériel au locataire.

La remise du matériel ne peut avoir lieu avant la remise du règlement de€ (par chèque uniquement) de la location accompagnée d'un chèque de caution de€ (non encaissé).

Le contrat prendra fin au terme de la saison sportive au 30 Juin 2025. Le locataire peut mettre fin au présent contrat avant cette date. Le chèque de caution lui sera rendu lors de la restitution de l'ensemble du matériel loué.

En aucun cas, la restitution anticipée du matériel ne peut donner droit à un remboursement même partiel du règlement de la location. L'association Les ESOX s'engage à mettre à la disposition du locataire un matériel en bonne condition d'utilisation.

Le matériel loué est composé de (rayer la mention inutile) :

- d'un casque équipé d'une grille
- d'une épaulière

Le locataire s'engage à utiliser le matériel uniquement dans le cadre des activités organisées par l'association et conformément aux avis techniques qui lui seront fournis. Le matériel loué devant faire l'objet d'un soin particulier et ne devant pas faire l'objet d'une sous-location ou d'un prêt à un tiers. L'association Les ESOX s'engage à remplacer le matériel en cas de défaillance sous réserve que le locataire ne soit pas en infraction avec les présentes conditions.

Si l'association Les ESOX découvre que le matériel a subi des dommages non liés à son usage normal, elle pourra logiquement demander le remboursement des pièces anormalement endommagées ou encaisser le chèque de caution.

En cas de non-restitution du matériel au 01 Juillet 2025, l'association Les ESOX se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.

Le locataire, reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.

Date :

Lieu :

Signature de l'adhérent et du responsable légal si mineur
précédée de la mention "lu et approuvé "



Au titre de la location de matériel le joueur devra fournir deux chèques :
- le premier pour la location du matériel
- le second pour la caution (non encaissé)



1) LES EQUIPEMENTS

Article 1.1

La tenue de match (maillot et/ou short) appartient au club, elle devra de ce fait être restituée à la fin de chaque rencontre. En cas de perte, le remboursement de la tenue sera exigé au licencié concerné.

Article 1.2

Tout prêt ou location d'équipement (casque, épaulière et autre matériel) sera sujet à caution.

Cette caution sera encaissée, si le matériel n'est pas restitué à la date de départ du joueur ou au plus tard en fin de saison (comme spécifié dans le contrat de location).

Article 1.3

Les cahiers de jeux sont la propriété du club et mis à la disposition des joueurs qui en sont individuellement responsables. Tout cahier égaré étant susceptible d'être récupéré par un membre d'un club adverse entraînera une sanction prévue dans l'article 8.3. De plus, le dit cahier ne sera pas remplacé.

Article 1.4

Lors de toute manifestation sportive, chaque joueur doit se présenter avec un équipement propre et réglementaire à son activité défini comme suit :

- la tenue officielle du club
- un casque avec le logo officiel du club (Foot US)
- un protège-dents réglementaire non transparent (Foot US et Flag)
- une épaulière (Foot US)
- un set de protections agréées : cuisses, genoux, hanches et coccyx (Foot US)
- des chaussures munies de crampons moulés en plastique dont la longueur ne doit pas excéder 14 millimètres (sous peine d'interdiction d'accès au terrain)
- des chaussettes noires
- un pantalon noir muni d'une ceinture (Foot US) ainsi qu'éventuellement :
- un vêtement sous l'équipement (tee-shirt, tee-shirt de compression...) dans la mesure où celui-ci est de couleur grise, bleue ou noire.
- des gants
- des protections supplémentaires de coudes, avant-bras, mains, chevilles ainsi que tibias ne devant pas comporter de parties dures susceptibles de blesser : les couleurs autorisées restant le gris, le noir et le bleu.

Article 1.5

Lors de manifestations sportives officielles le port de strapping ou pansements est à la charge des joueurs. La pharmacie du club ne devant être utilisée que pour soigner sur le moment des blessures ayant eu lieu lors des entraînements ou des matchs.

3) LES MANIFESTATIONS

Article 3.1

Les dates et horaires des manifestations sportives seront donnés lors des entraînements. Ils seront aussi disponibles sur le site internet du club, cependant les informations par courrier et par téléphone ne seront pas systématiques.

Article 3.2

Le port de la tenue, telle qu'elle est définie dans l'article 1.4 est obligatoire lors des manifestations pour lesquelles elle est nécessaire.

Article 3.3

Les déplacements se font en groupe et tous les membres du club se doivent d'y participer. Des circonstances exceptionnelles peuvent motiver une dérogation à cette règle, dans ce cas, les responsables du club devront en être préalablement informés.

Article 3.4

Tout membre du club se doit d'être ponctuel lors des rendez-vous donnés à l'occasion d'un match à domicile ou en déplacement. Dans ce dernier cas, l'équipe n'attendra pas en cas de retard (il est rappelé qu'un retard de 30 minutes à l'occasion d'un match est automatiquement sanctionné par un forfait conformément au règlement de la F.F.F.A.).

Article 3.5

L'entraîneur principal est seul juge pour décider de l'aptitude physique et/ou morale d'un joueur à participer à une rencontre. Lui seul décide de la composition de l'équipe et de ses éventuelles modifications.

Article 3.6

Toutes consommations de substances illicites (drogues, anabolisants, fortifiants, ...) dans le cadre des activités du club (à domicile ou à l'extérieur) sont strictement interdites. La prise de produits illégaux par l'un des membres de l'association sera sévèrement punie, allant jusqu'au renvoi immédiat et définitif du membre du club.

Article 3.7

Chaque membre de l'association (à part les arbitres du club) s'engage à participer à 2 événements de promotion du club (distribution de flyers, portes ouvertes...). Les membres n'ayant pas rempli ce contrat verront les sanctions prévues dans l'article 8.3 s'appliquer.

L'adhésion aux ESUX implique le respect du règlement intérieur du club et des règles qu'il comporte, par respect envers vos dirigeants, vos coéquipiers et vos supporters.

2) LES ENTRAÎNEMENTS

Article 2.1

Les entraîneurs se réservent le droit de convoquer tout ou une partie des joueurs pour des entraînements exceptionnels supplémentaires aux jours et heures qu'ils désirent ; ils devront cependant en informer les joueurs concernés, cinq jours à l'avance.

Article 2.2

Les entraîneurs comme les joueurs se doivent la politesse mutuelle d'arriver à l'heure aux entraînements. La convenance veut que les joueurs arrivent au moins 20min avant le début de l'entraînement afin de se changer et d'arriver sur le terrain équipés juste avant l'heure de début pour commencer à l'heure. Les retardataires n'ayant pas prévenu pourront être sanctionnés par une séance intense de cardio et de musculation définie par les entraîneurs. Les sanctions pourront être appliquées individuellement ou à toute l'équipe.

Article 2.3

Tout joueur amené à être absent ou retardataire lors d'un entraînement devra, quelle qu'en soit la raison, prévenir dès que possible un des entraîneurs par téléphone ou par mail, ceci afin de permettre la planification de l'entraînement par les encadrants. Les coordonnées des entraîneurs seront fournies au début de la saison et seront disponibles sur le site internet du club.

Article 2.4

Le choix de la tenue d'entraînement est laissé à la discrétion du joueur dans la mesure où cela ne compromet ni sa sécurité ni celle de ses camarades. Nous ne saurions trop conseiller au joueur de porter le plus de protections possibles afin d'éviter toute blessure inutile.

Article 2.5

Le matériel du club (ballons, plots, boucliers, etc...) est sous la responsabilité des joueurs en ce qui concerne le rangement. Toute perte ou détérioration devra être signalée à l'un des responsables.

Article 2.6

Tous les joueurs sont responsables de la propreté des vestiaires et sanitaires. Chaque joueur sera invité à nettoyer ces vestiaires par un système de roulement équitable.

Articles 2.7

Les entraînements se font sous la direction des entraîneurs qui ont toute latitude pour en déterminer la nature et le déroulement.



4) PARTICIPATION AUX RENCONTRES A DOMICILE**Article 4.1**

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de participer aux diverses missions autour des matchs à domicile en fonction du planning d'intervention.

Article 4.2

Toute personne du club s'impliquant déjà dans des missions d'arbitrage et d'entraînement est exemptée des diverses missions autour des matchs

Article 4.3

Les cadets et les juniors interviennent sur les matchs des séniors pour faire la chaîne, ramasser la balle, prendre les statistiques, prendre des photos, tenir un stand... Lors des rencontres cadets et juniors, les séniors s'engagent à faire de même. Les joueurs de l'autre discipline (Flag ou Football Américain) sont aussi invités à aider le club pour le bon déroulement des journées à domicile notamment pendant les tournois où les 2 catégories jouent.

Article 4.4

Si le nombre de membre de l'association n'est pas assez important pour encadrer les manifestations à domicile, l'association se réserve le droit d'éditer une liste de présence obligatoire pour les membres. En cas de non-respect de ce planning les sanctions énumérées dans l'article 8.3 seront appliquées. Si les personnes présentes sur les listes ne peuvent être disponibles à la date prévue, elles doivent faire le nécessaire pour se faire remplacer.

5) ARBITRAGE**Article 5.1**

Le club doit disposer d'arbitres. Tous les volontaires pour arbitrer doivent se faire connaître au plus tôt dans la saison afin que le club puisse prendre ces dispositions afin d'inscrire le bénévole en formation.

Article 5.2

Les formations arbitres seront prises en charges en partie voir totalement par le club et la fédération.

Article 5.3

Les responsables des équipes de Flag et de Football Américain sont autorisés à nommer 5 joueurs de leurs équipes ayant au moins une année d'expérience pour suivre la formation d'arbitre et arbitrer au moins 2 matchs des équipes du club.

6) LES LICENCES**Article 6.1 :**

Tous les membres de l'association (bureau, bénévole, joueurs, arbitres, ...) doivent souscrire un bulletin d'adhésion et la cotisation annuelle.

Article 6.2 :

Aucune prise de licence ne sera remboursée.

7) LE COMPORTEMENT**Article 7.1**

Chaque joueur se doit de connaître le règlement intérieur ainsi que le règlement fédéral. Il se doit d'y adapter son comportement dans le cadre de toutes les activités du club. Une correction de tous les instants sera exigée.

Article 7.2

Les membres du bureau sont membres du club au même titre que les joueurs. Le comportement des joueurs se doit d'être correct vis à vis d'eux dans le cadre des activités du club. Cette règle du respect mutuel est applicable à tous les membres du club.

Article 7.3

Tous les membres de l'association s'engagent à respecter ses coéquipiers, ses dirigeants ou encadrants mais aussi les équipes adverses, arbitres et supporters lors des entraînements ou rencontres. La personne ne respectant pas cet engagement pourra être renvoyé directement chez lui par l'un des entraîneurs ou membres du bureau du club et pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3.

Article 7.4

Tous les membres de l'association promettent de ne pas créer d'animosité sur Internet ou les réseaux sociaux envers d'autres clubs ou instances de la FFA en engageant le nom du club sans autorisation au préalable des membres du bureau ou de la commission Internet. Les membres s'engagent aussi à ne pas divulguer d'informations confidentielles du club sur Internet ou sur les réseaux sociaux.

8) LES SANCTIONS**Article 8.1**

Hormis les sanctions fédérales délivrées lors des matchs officiels, le club se réserve le droit de sanctionner un joueur si celui-ci a contrevenu au règlement intérieur. Ces sanctions peuvent être distribuées pour des infractions commises à n'importe quelle occasion (entraînement, déplacement, match).

Article 8.2

Les sanctions seront appliquées après vote des membres du bureau ; la hauteur de la sanction sera fonction de la gravité de la faute commise.

Article 8.3

Hierarchisation des sanctions appliquées :

- avertissement
- renvoi de l'entraînement ou de la rencontre
- match de suspension (automatique après le deuxième avertissement ; tout avertissement supplémentaire sera assorti d'un match de suspension).
- renvoi définitif du club

9) LE REGLEMENT**Article 9.1**

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de respecter ce règlement durant toute la saison.

